

**COMMUNE DE SAINT BONNET LE COURREAU**  
**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 17 JANVIER 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 13                      Votant : 13                      Absents : 2

L'an deux mil dix-huit le dix-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de : St Bonnet le Courreau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la Présidence de Mr Epinat Joël.

**Date de la convocation** : le 12 janvier 2018

**Présents** : Joël Epinat, Delphine Vial, Jean-Luc Béal, Maryline Gaillard, Véronique Montailard, René Trunel, David Breuil, Annie Tarquini, Michel Rémy, Frédéric Masson, Armand Catesson, Jeanine Maison, Laura Grandpierre

**Absents** : Raphaël Moulin, Elodie Jacquet Chambon

**Secrétaire** : Vial Delphine

**Approbation compte rendu du 20 décembre 2017**

Le compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité

**Convention d'occupation du domaine public avec FREE MOBILE**

Mr le Maire explique que la société FREE MOBILE propose la mise en place d'une station de réseau de téléphonie mobile composée d'un pylône de 30m avec la création d'une zone technique pour accueillir les équipements techniques, le tout pour une surface de 35m<sup>2</sup>.

L'antenne sera positionnée sur la même parcelle que celle utilisée actuellement par SFR

Après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention autorise Mr le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires.

**Convention d'études et de veilles foncière relative entre Saint Bonnet le Courreau, Loire Forez Agglomération et l'EPORA**

La commune, compétente en matière d'habitat en accord avec Loire Forez Habitat en charge de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat PLH, envisage de revitaliser son centre-bourg en menant différents projets. Ces aménagements s'accompagneront d'une politique de réhabilitation des logements vacants et dégradés ainsi que du développement d'une offre nouvelle en logements.

La convention aura pour but de déterminer les modalités de la coopération entre l'EPORA, la commune et Loire Forez Agglomération pour la réalisation des missions de service public. La commune de Saint le Courreau et Loire Forez Agglomération confient ainsi à l'EPORA une mission générale d'étude et de veille foncière.

Les parties s'engagent à conduire les études préalables permettant de préciser le périmètre opérationnel d'initiative publique, la définition du projet ainsi que ses conditions de faisabilité, de financement et de mise en œuvre.

Sur les périmètres identifiés comme présentant un intérêt stratégique, l'EPORA assure une veille foncière, et peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers pour le compte de la commune et dans les conditions exposées dans la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la convention et autorise Mr le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires



A Saint Bonnet le Courreau  
Le 19 janvier 2018

Le Maire  
Joël EPINAT